



PAYSAN AUJOURD'HUI

siège : APCAM BP : 3299 Bamako/Mali-Square Patrice Lumumba- Porte 15-Tél : 221 87 25- Mail: abouare@arc.net.ml

Bulletin trimestriel d'information et de liaison du réseau des Chambres d'Agriculture du Mali • N°18 • septembre 2005



EDITORIAL

Le processus électoral pour le renouvellement des organes et instances des Chambres d'Agriculture du Mali, qui a démarré le 21 Mai 2005 a pris fin le 15 Juillet 2005 par la mise en place d'un Bureau National de neuf membres.

Ce processus qui s'est déroulé sur toute l'étendue du territoire national dans un climat serein, traduit l'éveil de conscience et la maturité des professionnels du secteur agricole que nous sommes. Il a mobilisé l'ensemble des populations rurales et de professionnels du secteur primaire des 10 644 Villages, 703 Communes, 49 Cercles, 8 Régions, le District de Bamako et le niveau national.

Aussitôt cette élection terminée, le nouveau Bureau a été investi dans ses fonctions le 18 Juillet 2005 par son Excellence Monsieur Seydou TRAORE, Ministre de l'Agriculture.

Ce résultat éloquent a été obtenu grâce à l'engagement de tous les acteurs aussi bien professionnels que techniques du réseau des Chambres d'Agriculture, autour de la vision du Président de la République, Son Excellence Amadou Toumani TOURE de faire du monde rural le moteur de la croissance économique du Mali.

Au nom de la nouvelle équipe que j'ai l'honneur de présider, je donne l'assurance de m'investir pour assurer la sécurité alimentaire dans notre pays, et améliorer les revenus des producteurs agricoles.

Pour ce faire, notre credo sera de poursuivre les actions concrètes sur le terrain en vue de la modernisation du secteur rural pour une meilleure sécurisation de la production et du revenu des producteurs.

Le renforcement de la professionnalisation de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière, à travers la structuration des organisations professionnelles, la formation, l'information économique et commerciale, le partenariat avec les Chambres Consulaires et Organisations Professionnelles Agricoles, les services d'appui et les partenaires techniques et financiers, seront fortement soutenus.

Ceci devra contribuer à assurer une meilleure compétitivité de nos filières agricoles afin de gagner le pari de l'intégration sous- régionale et celui de la mondialisation

Nous restons fermement convaincus que l'avenir appartient au monde rural.

Le Président

Bakary TOGOLA

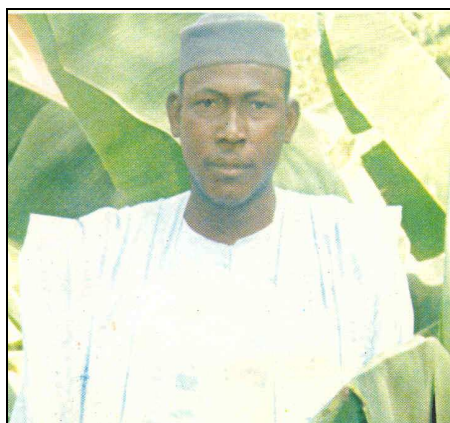
SOMMAIRE

Editorial.....	1
Présentation du nouveau bureau de l'APCAM pour la mandature 2005-2010.....	2
Liste des membres de l'Assemblée Consulaire de l'APCAM pour la mandature 2005-2010.....	3
1 ^{ère} session de l'Assemblée Consulaire de la mandature 2005-2010 de l'APCAM.....	4
Le fonds d'appui aux initiatives du PASAOP.....	5
1 ^{er} Forum national des Jeunes Ruraux du Mali.....	5
Internet : Un outil d'amélioration de la visibilité et de la lisibilité des Chambres d'Agriculture du Mali.....	6
Problématique de la question foncière au Mali.....	7
Cours de perfectionnement dans la création et la maintenance de sites web, Dakar du 4 au 15 juillet 2005.....	8
La mission nationale de l'APCAM à Kidal, Gao et Tombouctou du 22 août au 02 septembre 2005.....	11

Présentation du nouveau Bureau de l'APCAM pour la mandature 2005-2010 (Page 2)

Un Plan d'Orientation Quinquennal et un règlement intérieur pour les nouveaux élus de l'APCAM

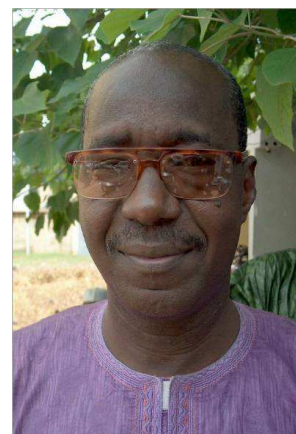
Présentation du nouveau Bureau de l'APCAM pour la mandature 2005-2010



Bakary TOGOLA
Président de l'APCAM
Président de la CRA de Sikasso



Mahmoud Ag HATTABO
1^{er} Vice-président de l'APCAM
Président de la CRA de Gao



Siré SOUMARE
2^{ème} Vice-président de l'APCAM
Président de la CRA de Kayes



Mamadou KONE
3^{ème} Vice-président de l'APCAM
Président de la CRA de Ségou



Aboubacrine Amirou TRAORE
4^{ème} Vice-président de l'APCAM
Président de la CRA de Tombouctou



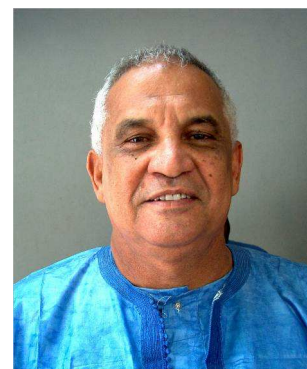
**Hamadoun YARANANGORE
dit DIORO**
5^{ème} Vice-président de l'APCAM
Président de la CRA de Mopti



Seydou Coulibaly
6^{ème} Vice-président de l'APCAM
Président de la CRA de Koulikoro



Abdoul Karim Ag TAKY
7^{ème} Vice-président de l'APCAM
Président de la CRA de Kidal



Réné Alphonse
8^{ème} Vice-président de l'APCAM
Président de la CRA de Bamako

LISTE DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE CONSULAIRE DE L'APCAM POUR LA MANDATURE 2005-2010

REGION DE KAYES

1. Siré SOUMARE, Président de la Chambre Régionale d'Agriculture (CRA), élu de Kayes
2. Amadou MAGUIRAGA, élu de Nioro
3. Mamadou DIARRA, élu de Kayes

REGION DE KOULIKORO

1. Seydou COULIBALY, Président de la CRA, élu de Kati
2. Michel KANE, élu de Kolokani
3. El Hadj Mohamed SIMPARA, élu de Banamba

REGION DE SIKASSO

1. Bakary TOGOLA, Président de la CRA, élu de Bougouni
2. Abdoulaye BAMBA, élu de Sikasso
3. Baba Antoine BERTHE, élu de Kadiolo

REGION DE SEGOU

1. Mamadou KONE, Président de la CRA, élu de Ségou
2. Abdoulaye SAMAKASSY, élu de Niono
3. El Hadj Kola DIALLO, élu de Macina

REGION DE MOPTI

1. Hamadoun YARANANGORE dit DIORO, Président de la CRA, élu de Mopti
2. Jean DOLO, élu de Bandiagara
3. El Hadj Ousmane CISSE, élu de Ténékoun

REGION DE TOMBOUCTOU

1. Aboubacrine Amirou TRAORE, Président de la CRA, élu de Goundam
2. Almoudou Oumar TOURE, élu de Diré
3. Boukari Allaye BOCOUM, élu de Niafunké

La 1^{ère} Session de l'Assemblée Consulaire de la mandature 2005-2010 de l'APCAM

-=-=-=-=-=-

Un Plan d'Orientation quinquennal et un règlement intérieur pour les nouveaux élus

Les 15, 16 et 17 Août 2005, s'est tenue dans la salle de conférence de l'APCAM, la 1^{ère} session ordinaire de l'Assemblée consulaire de la mandature 2005-2010 de l'APCAM sous la présidence de Monsieur Bakary TOGOLA, son Président. Les cérémonies d'ouverture et de clôture ont été présidées par Monsieur Lahaou TOURE, Chargé de Mission, représentant le Ministre de l'Agriculture.

Les 32 membres de l'Assemblée consulaire, les Secrétaires Généraux des CRA et les cadres de l'APCAM ont participé à cette session.

Les points suivants étaient inscrits à son ordre du jour :

1. Examen et adoption du projet de plan d'orientation 2005-2010 ;
2. Examen et adoption du projet de Règlement Intérieur ;
3. Examen du projet d'application de l'Impôt synthétique sur les fermes modernes ;
4. Présentation des projets et programmes : PASAOP, PASE, PRIECA/AO, INFORIZ, OMA, PASIDMA, PACCEM, PCDA et PACR ;
5. Questions diverses.

1- Examen et adoption du projet de plan d'orientation 2005-2010 :

Le plan d'orientation examiné et adopté comporte six axes majeurs, à savoir :

1. Renforcement des capacités institutionnelles
2. Appui à la professionnalisation de l'Agriculture
3. Soutien aux initiatives de promotion et de modernisation de l'Agriculture ;
4. Soutien au processus d'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole (LOA)
5. Soutien aux femmes rurales et aux jeunes ruraux
6. Soutien à la lutte contre le VIH/SIDA

A la lumière des échanges, il a été recommandé de :

- élaborer au niveau de chaque CRA le plan d'orientation et le règlement intérieur en se basant sur ces documents et en fonction des réalités spécifiques de la région ;
- développer des stratégies d'information et de communication au niveau de chaque CRA à l'endroit des ressortissants et des autorités administratives, techniques et politiques pour une meilleure connaissance des chambres d'agriculture ; mettre l'accent sur la mise en place des ressources pérennes des chambres d'agriculture pour leur permettre d'assumer correctement leur mission ; cela nécessite d'accélérer la réalisation de l'étude sur les ressources pérennes des Chambres d'Agriculture ;
- veiller dans le cadre du processus de relecture des textes d'avoir des organes fonctionnels des Chambres d'Agriculture au niveau local et communal pour une meilleure visibilité des actions ;
- avoir une bonne maîtrise de la situation de la campagne par les élus et les techniciens des Chambres d'Agriculture ;
- veiller à une meilleure implication des Chambres d'Agriculture à toutes les étapes du processus d'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) ;
- améliorer les méthodes de travail au niveau du secrétariat général à travers l'élaboration d'un organigramme et apporter des appuis méthodologiques aux CRA ;
- diligenter la formation des nouveaux élus sur leur rôle et responsabilités .

2- Examen et adoption du projet de Règlement Intérieur :

Au titre du projet de règlement intérieur de l'APCAM, il a été apporté des améliorations significatives en fonction de l'évolution du contexte, des pratiques d'amélioration de la gestion et de la fonctionnalité de l'institution à travers les commissions de travail sur les préoccupations majeures des ressortissants.

Le règlement intérieur a prévu les commissions suivantes :

1. la commission structuration et formation du monde rural ;
2. la commission financement ;
3. la commission environnement et décentralisation ;
4. la commission promotion et modernisation de l'Agriculture ;
5. la commission innovation et transfert de technologies.

3- Présentation des projets et programmes :

A la suite de la présentation des projets et programmes cités ci-haut, l'assemblée a recommandé de :

- Faire la synergie entre les projets actuels et les projets en cours de préparation ;
- Accélérer la justification des dépenses pour un meilleur accès des autres acteurs au financement du PASAOP ;
- Œuvrer pour que les projets et programmes couvrent toutes les zones et secteurs d'activités des ressortissants des Chambres d'Agriculture.

4- Examen du projet d'application de l'Impôt synthétique sur les fermes modernes :

Dans le cadre de l'analyse du projet d'application de l'impôt synthétique aux fermes modernes, les élus consulaires ont émis des réserves sur les modalités d'application de cet impôt sur des producteurs agricoles. Cette question va faire l'objet d'une réflexion approfondie pour déterminer la notion de ferme moderne.

La session a mandaté le Président de la CRA du District de Bamako et le Secrétaire Général Adjoint de l'APCAM pour participer aux travaux de la commission mise en place à cet effet, sous l'égide du Ministère de l'Economie et des Finances et de veiller à la sauvegarde des intérêts de la profession agricole.

5- Questions diverses :

- Au titre des questions diverses, le Président de l'APCAM a informé l'assemblée consulaire de la décision du bureau d'admettre comme membres associés de l'APCAM. les Organisations Professionnelles Agricoles suivantes :

l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), le Groupement des Syndicats Cotonniers et Vivriers du Mali (GSCVM), le Délégué Général des Exploitants Agricoles de l'Office du Niger, l'Union des Producteurs de Blé de Diré et une représentante de la Commission Nationale des Jeunes Ruraux.

Il a aussi informé les élus consulaires de sa tournée de prise de contact avec les producteurs à la base dont la première étape, prévue du 21 août au 02 septembre 2005 concerne les régions de Kidal, Gao et Tombouctou.

Sur proposition du Président Bakary TOGOLA, l'assemblée a convenu de la nécessité d'engager les réflexions pour organiser de façon globale l'approvisionnement des producteurs en intrants et équipements agricoles de l'ensemble des zones agricoles et éviter les commandes dispersées.

Siriman SAKHO
Conseiller PASAOP/APCAM

Le Fonds d'Appui aux initiatives des OPA du PASAOP

LES CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS DES OPA

L'appui à apporter aux OPA est l'émanation des besoins ou demandes tels qu'exprimés par les producteurs et résultant d'une approche participative.

Tout projet soumis pour demande de financement doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Etre conforme aux politiques et stratégies nationales de promotion des OPA.
- ✓ Etre conforme aux objectifs assignés aux financements du PASAOP ;
- ✓ Etre conforme aux besoins et aux priorités des communautés ;
- ✓ Pouvoir être exécuté dans un délai d'un an ;
- ✓ Le montant maximum pour le financement d'un projet est de cinq (5) millions Fcfa ;
- ✓ L'apport du bénéficiaire couvre au moins 10% (en nature ou en espèces) du montant, s'il s'agit d'un projet pour le renforcement des capacités.

DOMAINES D'ACTIVITES ELIGIBLES AU FINANCEMENT DU FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES DES OP DU PASAOP

Ils sont divers et touchent :

- Les formations et séminaires (destinés aux dirigeants d'OPA et organisations faïtières d'OPA) ;
- L'alphabétisation : initiale destinée aux femmes membres des OPA et fonctionnelle destinée aux responsables des OPA et leurs regroupements ;
- Les audits internes des OPA et leurs regroupements ;
- Les consultations au profit et à la demande des OPA ;
- Les voyages d'études inter organisations paysannes ;
- Les coûts liés à la mise en place des organisations faïtières des OPA ;
- L'organisation de mini-foires et concours agricoles destinés à encourager et stimuler les productions agropastorales ;
- La réhabilitation et/ou l'équipement de structures de formation et/ou d'alphabétisation au profit des OPA et/ou de leurs regroupements ;
- Tout autre besoin directement lié au renforcement des capacités opérationnelles des OPA et de leurs regroupements.

Nature et statut des structures bénéficiaires :

Les organisations paysannes et leur regroupement, pour bénéficier du financement doivent remplir les conditions suivantes :

- ❑ Etre légalement constituée et officiellement reconnue par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, l'APCAM ou la CRA ;
- ❑ Avoir la volonté et la capacité de gérer une activité de développement ;
- ❑ Avoir un compte dans une institution financière reconnue (banque ou système financier décentralisé).

Siriman SAKHO
Conseiller Spécial
PASAOP-APCAM

1^{er} FORUM NATIONAL DES JEUNES RURAUX DU MALI

L'engagement et la détermination des jeunes ruraux de prendre en main leur devenir !!!

Du 07 au 09 juin 2005 s'est tenu dans la salle Wa Kamisoko du Palais des Congrès de Bamako, le premier Forum National des Jeunes Ruraux du Mali.

Le forum a enregistré la participation d'une soixantaine de personnes composées de représentants des jeunes ruraux des huit régions du Mali et du District de Bamako, des ministères, des directions nationales, des offices, des projets, des organisations de femmes et de jeunes, des institutions financières, des chambres d'agriculture et des partenaires au développement.

L'objectif de ce forum était d'une part de dégager les contraintes à la promotion et à l'insertion des jeunes ruraux et de proposer des pistes d'action, et d'autre part d'adopter un règlement intérieur et de mettre en place une commission nationale des jeunes ruraux.

Les contraintes majeures à la promotion et à l'insertion des jeunes ruraux identifiées portent entre autre sur :

1. Insuffisance d'organisation des jeunes ruraux ;
2. Insuffisance d'équipements et d'intrants Agricoles ;
3. Insuffisance et inadaptabilité du crédit agricole ;
4. Insuffisance de formation (insuffisance de centres de formation et d'expérimentation spécialisés) des jeunes ruraux ;
5. Insuffisance d'encadrement des jeunes ruraux ;
6. Difficultés de commercialisation des produits ;
7. Insuffisance d'infrastructures ;
8. Inadaptabilité du système de couverture sociale aux jeunes ruraux ;
9. Insuffisance d'infrastructures éducatives, sportives et de loisirs pour les jeunes ruraux ;
10. Absence de cadre juridique et institutionnel favorisant l'insertion des jeunes ruraux.

Pour lever ces contraintes, les pistes d'actions suivantes ont été proposées :

- Informer les jeunes ruraux pour la mise en place d'une structure faïtière représentative de la base au sommet (village, commune, cercle, région, national) ;
- Faciliter l'accès des jeunes ruraux aux équipements et aux intrants agricoles ;
- Mettre en place un mécanisme de financement adapté aux besoins des jeunes ruraux ;
- Créer et redynamiser les centres de formation spécialisés pour les jeunes ruraux dans chaque région et le District de Bamako ;
- Améliorer la qualité des produits et les conditions de stockage ;
- Susciter l'organisation des jeunes ruraux autour des grandes filières porteuses ;
- Mettre en place des unités de transformation et de conservation des produits ;
- Aménager les pistes rurales et les marchés agricoles ;
- Etudier les modalités de mise en place d'un système de sécurité sociale pour les jeunes ruraux ;

Après adoption du règlement intérieur, les délégués des commissions régionales des jeunes ruraux se sont réunis entre eux pour désigner par consensus les membres de la Commission Nationale des Jeunes Ruraux du Mali.

Le Bureau se compose comme suit :

- Président : Nouradine Zakaria TOURE, Gao
- Premier Vice-président (communication-formation) : Gaoussou DIARRA, Koulikoro
- Deuxième Vice-président (organisation) : Karamoko TOURE, Bamako
- Troisième Vice-présidente : 1 Femme
- Responsables chargés de l'Agriculture et du Génie Rural :
 - Oumarou Sanogo, Sikasso
 - Moulaye Koumaré, Ségou
- Responsables chargés de l'Elevage
 - Sidi Mohamed Agali, Kidal
 - Moustaph Ouane, Tombouctou
- Responsables chargés de la Pêche et pisciculture
 - Al Boukar BOCOUM, Mopti
 - Seydou Coulibaly, Koulikoro
- Responsables chargés de la Gestion des Ressources Naturelles
 - Lassana Sissoko, Kayes
 - Mòh Idrissa SIDIBE, Sikasso
- Responsables chargés de l'artisanat
 - Brahim BAMIA, Mopti
 - Bouya Ag Mohamed, Kidal
- Responsables chargés du financement du secteur agricole et rural
 - Houmeyata O. TOURE, Tombouctou
 - Famakan COULIBALY, Kayes
- Responsables chargés de l'éducation civique, sport, santé et loisirs
 - Boubacar DIALLO, Bamako
 - Ibrahim Ag Mohamed, Gao
- Responsables Chargés de la Promotion Féminine : 2 Femmes
- Rapporteur de la commission
 - Paul TIENOU, Ségou

Au terme des travaux, le premier Forum National des Jeunes Ruraux a recommandé :

- La mise en place d'une organisation faitière nationale représentative des jeunes ruraux ;
- L'institutionnalisation du Forum National des Jeunes Ruraux ; La mise en place d'un mécanisme de financement adapté aux besoins des jeunes ruraux ;
- La facilitation de l'accès des jeunes ruraux aux équipements et aux intrants agricoles ;
- La détermination de quotas pour les jeunes ruraux au niveau de tous les aménagements hydro agricoles ;
- L'implication des jeunes ruraux dans les prises de décisions de tous les projets et programmes qui les concernent ;
- L'organisation d'ateliers d'information des jeunes ruraux sur les mécanismes d'appuis des services spécialisés (APEJ, PNIR, PASAOP, CNJ) ;
- La prise en compte des besoins des jeunes ruraux dans les programmes de développement social, économique et culturel des collectivités décentralisées ;
- La création des centres d'éducation, de sport et de loisirs pour les jeunes ruraux ;
- La mise en place d'un système de sécurité sociale pour les jeunes ruraux ;
- La mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorisant l'insertion des jeunes ruraux dans les domaines : financement, formation, équipements, intrants, etc. ;

Siriman SAKHO
Conseiller PASAOP/APCAM
Abdoulaye N'DIAYE
Assistant/APCAM

INTERNET :

Un outil d'amélioration de la visibilité et de la lisibilité des Chambres d'Agriculture et des Organisations Professionnelles Agricoles du Mali

Qu'est ce qu'Internet ?

Né de la fusion des mots anglais INTERconnected NETworks, le terme Internet se définit comme le réseau des réseaux. Internet relie en effet entre eux, des réseaux d'ordinateurs utilisant un protocole de communication commun dénommé TCP/IP (Transfert Control Protocol/Internet Protocol) et auxquels l'utilisateur peut demander des services gérés par d'autres ordinateurs appelés serveurs .

Un rappel historique permet de mieux comprendre ce phénomène. Imaginé en 1957 par l'Agence américaine ARPA, « Internet était conçu pour répondre à un besoin sécuritaire pendant la guerre froide. Il s'agissait au départ alors de bâtir pour le compte du ministère américain de la défense, un réseau informatique capable de fonctionner de sorte qu'en cas de destruction de certains "bras du réseau" par cataclysme ou une guerre nucléaire, les données puissent prendre un autre itinéraire pour parvenir à destination ». Pour cela, chaque appareil du réseau c'est-à-dire du nœud, devrait être en mesure de recevoir, de générer et de faire circuler les données de manière à ce qu'il n'existe "pas de point central de contrôle par lequel les messages sont obligés de transiter". (<http://chaambi.ifrance.com/chaambi/dossiers/histnet-c.html>).

Le projet prit réellement corps lorsque Vint Cerf mit au point en 1974 la norme IP (Internet Protocol). L'IP "permet de fédérer tous les ordinateurs, toutes plates-formes confondues". Il a fallu attendre 1989 pour voir Internet prendre un essor fulgurant suite à la mise au point du World Wide Web (ou Web tout court) ou "toile". Grâce à son système de lien Hypertexte, le web permet dès lors un usage convivial, facile, rapide et interactif. <http://chaambi.ifrance.com/chaambi/dossiers/histnet-c.html>

Quels sont les usages d'Internet ?

Les usages d'Internet sont multiples et variés. Il s'agit entre autres de : la messagerie électronique, la navigation sur le Web, les forums de discussion, les échanges et dialogues en direct, les jeux et loisirs, le téléchargement de fichiers, les formations à distance, le télé-travail, le commerce électronique, les services bancaires ou boursiers en lignes, la télé-médecine, etc.

Tout comme dans les pays développés, Internet est utilisé en Afrique dans les domaines d'activités tels que : l'information, la communication, l'éducation et l'enseignement, l'économie, l'agriculture, les finances et le commerce, la santé, les arts, la culture, la politique, la justice, le management et l'administration, les loisirs...

Quel que soit le domaine étudié, il est facile de constater que l'accès à l'Internet, le pourcentage des populations utilisant ces services à l'intérieur des États ou des régions, et le niveau des services utilisés augmentent de façon exponentielle d'année en année.

Comment Internet peut-il améliorer la visibilité et la lisibilité des Chambres d'Agriculture et des OPA du Mali ?

Les Chambres d'Agriculture sont des Etablissements Publics à caractère Professionnel, dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, ayant en charge la représentation et la défense des intérêts de la profession agricole, à savoir : les agriculteurs, les éleveurs, les pêcheurs et les exploitants forestiers. Elles constituent des organes consultatifs et professionnels auprès des pouvoirs publics.

A ce titre, les Chambres d'Agriculture ont deux missions principales :

- Une mission de représentation auprès des pouvoirs publics ;
- Et une mission d'intervention.

Le réseau des Chambres d'Agriculture constitue un instrument privilégié de promotion au service des producteurs pour la professionnalisation et la modernisation de l'agriculture.

En décembre 2004, sur un financement du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP), l'audit institutionnel du réseau des Chambres d'Agriculture du Mali a révélé un déficit d'information et de communication. Perceptible d'une part au sein du réseau les Chambres d'Agriculture entre elles, les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) et les ressortissants, le déficit est d'autre part manifeste entre le réseau et ses partenaires (autorité de tutelle, services techniques, partenaires au développement, partenaires sociaux, etc.). Cette situation est aussi valable pour les OPA.

L'information est une donnée très précieuse pour tous les acteurs et partenaires des Chambres d'Agriculture et des OPA. Cependant, elle demeure certainement la moins partagée. Cette situation entraîne une baisse notable de la visibilité et de la lisibilité des actions des Chambres d'Agriculture et des OPA.

Pour lever cette contrainte, un certain nombre d'actions ont été entreprises. Il s'agit entre autre du recrutement d'un Conseiller en charge de la communication et de la conception d'un site WEB pour l'APCAM. Le site web de l'APCAM est hébergé au Centre Technique de Coopération Agricole et rurale à l'adresse : www.cta.int/partners/apcam/index.html

Egalement, des études sont en cours pour concevoir un site web pour les Chambres Régionales d'Agriculture et les Organisations Professionnelles Agricoles.

Dans le cadre de la valorisation de ce système d'information, de la simplification de son utilisation et de l'accroissement de la satisfaction de ses utilisateurs, des études sont également en cours pour la conception d'un portail web pour les Chambres d'Agriculture et les OPA du Mali. Ce portail doit répondre à trois principales catégories de besoins, à savoir : les besoins en informations, les besoins en communication et les besoins en services.

Besoins en information

- Accès permanent à l'information sur les CA et les OPA
- Diffusion de l'information sur les activités des CA et des OPA
- Diffusion de l'information sur les ressortissants/ membres des CA et des OPA et sur leurs activités
- Promotion des CA et les OPA
- Enrichissement du contenu du site en proposant des informations sur le secteur agricole en général

Besoins en communication

- Attribution des adresses de messagerie
- Publication des bulletins d'information
- Foires Aux Questions (FAQ)
- Forums
- Sondage

Besoins en service

- Adhésion en ligne aux OPA
- Réservations de produits
- Réservations aux formations
- Demandes et offres d'intrants et d'équipements agricoles
- Demande et offres de prestation de services
- Transfert de fichiers (FTP)

Compte tenu de tous ces avantages comparatifs que fournit Internet, il est nécessaire et urgent de diligenter la mise en œuvre de ces différentes activités au bénéfice de la profession agricole.

La pleine réussite de ce projet passe par la mise en œuvre d'un vaste programme de renforcement des capacités des responsables professionnels agricoles et de leur personnel technique.

Abdoulaye N'DIAYE
Assistant/APCAM

Problématiques de la question foncière au Mali

Le Mali est un pays à vocation agro-sylvo- pastorale. Les productions agricoles à savoir l'agriculture, l'élevage, la pêche et l'exploitation forestière contribuent pour plus de 45% du PIB (produit intérieur brut).

Les ressources foncières constituent le support de toutes les productions agricoles qui assurent la survie des nombreuses populations rurales de près de 80% de la population.

Le foncier constitue la cause de nombreux conflits. En dépit de tous les efforts engagés par le Gouvernement du Mali, il demeure au centre de toutes les préoccupations et continue de susciter de vives tensions dégénérant parfois en conflits violents.

Au cours des quinze dernières années, la question foncière a fait l'objet d'importantes réflexions et initiatives, notamment :

- le séminaire national sur le foncier (1991)
- la mise en place de l'Observatoire du Foncier au Mali (1993-1997)
- relecture du Code Domanial et Foncier (2000)
- processus de concertation sur le foncier rural (1999-2003)
- adoption de la Charte Pastorale (2001)
- diagnostic participatif sur le foncier rural mené par l'AOPP (Association des Organisations Professionnelles Paysannes) 2003-2005

Dans le cadre des stratégies de développement rural au Mali, la question foncière occupe une place de choix dans les débats centrés sur la LOA (Loi d'Orientation Agricole) pilotée par la CNOP (Coordination Nationale des Organisations Paysannes).

A l'issue de l'Atelier de concertation sur le foncier rural organisé par la CPS / MAEP (Cellule de Planification du Ministère du Développement rural et de l'élevage) du 20 au 24 Juin 2001 à Ségou, il a été formulé des recommandations parmi lesquelles, on peut citer :

- mettre en place un cadre de concertation et de suivi des questions foncières (réalisé à travers la création de la Commission technique de suivi des questions foncières TSQF)
- mobiliser les moyens pour organiser les concertations intercommunautaires
- renforcer les capacités de concertation des acteurs pour la prévention et la résolution des conflits
- clarifier le rôle et les attributions du Chef de village en matière de gestion foncière dans le processus de décentralisation
- former la société civile en plaidoyer, notamment les femmes.

'Des propositions paysannes pour une gestion pacifique et durable des ressources foncières au Mali' – AOPP- 2004, il ressort que les modes de gestion des conflits fonciers peuvent s'articuler autour de :

1) la procédure de conciliation locale :

Elle est généralement assurée par le Chef de village et son conseil qui tentent de concilier les parties en conflit sur la base de réglementations locales en la matière. Suivant des cas, cette structure de conciliation peut faire appel à l'assistance de personnes influentes dans la localité. Cette procédure est souvent efficace.

De plus en plus, les autorités judiciaires la reconnaissent à travers un "PV de Conciliation"

2) la procédure traditionnelle des gestions des conflits fonciers :

Dans plusieurs terroirs des régions de Koulikoro, Ségou, Sikasso et Mopti, les populations ont aussi recours aux chefs de terre après l'échec de la conciliation tentée par le Conseil de village. Investi de pouvoir occulte, ce dernier gère le conflit selon la procédure animiste dont l'issue peut être fatale pour la partie qui veut injustement s'arroger le terre du voisin.

3) la procédure judiciaire :

Elle représente le dernier mode de gestion des conflits fonciers auquel les populations ont recours après épuisement des procédures locales précitées. Cette voie de recours est d'autant plus risquée qu'elle comporte de nombreuses contraintes et lacunes qui peuvent aggraver les conflits fonciers au lieu de les calmer.

Moussa KIENTA
Conseiller Technique

Cours de perfectionnement dans la création et la maintenance de sites WEB Dakar, Sénégal, 4 – 15 juillet 2005

-==--==--

Mieux produire et diffuser l'information sur Internet à partir de l'Afrique de l'Ouest et du centre !!!



Du 04 au 15 juillet 2005 s'est tenu dans la salle de formation de la Bibliothèque de l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (UCAD), le cours de perfectionnement dans la création et la maintenance de sites WEB.

Organisée par le Centre Technique de coopération Agricole et rurale (CTA), avec l'expertise de l'Université Cheikh Anta DIOP, la formation a enregistré dix huit (18) participants originaires de huit (8) pays, à savoir le Bénin, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

L'objectif principal de cette formation était de renforcer les capacités des institutions du secteur rural de l'Afrique de l'Ouest et du Centre dans la production et la diffusion de l'information sur Internet à partir des régions respectives.

Elle a porté sur quatre logiciels, à savoir :

WebExpert : Le WebExpert est un programme de conception des pages html. Les aspects abordés portent sur : le principe du langage html, la structure de pages Web, l'éditeur html, les balises, les liens, les tableaux, la gestion des images, la mise en page, les images GIF animées, les images réactives et les formulaires.

Apache : Apache est un serveur web. Il a été étudié l'historique, l'installation et la configuration.

CDS-Isis : CDS-Isis est une base de donnée. Ont été étudiés l'installation, les fonctions, les fichiers de définition et la procédure de création de la base de données.

GenIsis : GenIsis est un programme qui permet de faire l'interface entre la base de données CDS-Isis et le web. Les rubriques étudiés sont : l'historique, l'installation, le premier lancement, la création d'une nouvelle application.

Durant les derniers jours de la formation, chaque participant a travaillé sur son projet. Les différents projets ont fait l'objet de présentations publiques et de critiques de la part des participants et de l'équipe pédagogique.

A l'issue de la formation, compte tenu des orientations de leurs institutions, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

1. Le suivi des participants pour la finalisation de leurs projets ;
2. L'organisation de sessions de recyclage en fonction de l'évolution de la technologie ;
3. L'appui institutionnel pour la mise en place d'un réseau sous-régional d'information sur le secteur agricole ;
4. L'organisation d'une formation approfondie sur la configuration de serveurs WEB ;
5. L'organisation d'une formation sur la gestion de réseaux sous-Linux.

Abdoulaye N'DIAYE
Assistant/APCAM

La 3^e édition de la Journée Paysanne et la rencontre préparatoire se sont tenues les 23, 24, 25 et 26 juin 2005 à Kita, ville historique du Mandé.

A l'issue de trois jours de travaux de la rencontre, les recommandations suivantes ont été formulées :

AU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE :

Les producteurs demandent :

- l'appui à l'approvisionnement en équipements et intrants agricoles, notamment par la construction d'une usine d'engrais et d'un atelier de montage de tracteurs agricoles ;
- l'appui à la construction d'unités de transformation des produits végétaux, animaux et halieutiques ;
- l'appui à la lutte contre les MST et VIH/SIDA notamment par la décentralisation des centres de traitement du VIH/SIDA.

AU GOUVERNEMENT

Les producteurs recommandent :

- la poursuite du programme quinquennal d'aménagement hydro agricoles et la réalisation de petits barrages ;
- la poursuite des aménagements pastoraux et étangs piscicoles ;
- l'application diligente de la charte pastorale ;
- une large concertation à la base dans le cadre de l'élaboration de la Loi d'Orientation Agricole, et accorder une attention particulière aux us et coutumes dans la gestion du foncier et aux aspects environnementaux ;
- la mise œuvre du plan de lutte contre le criquet pèlerin et les ravageurs ;
- l'appui à l'arrêt de la coupe abusive du bois, à la production, à la régénération des forêts dégradées et le traitement des déchets toxiques.
- le renforcement des mesures d'accompagnement du transfert de la gestion des ressources naturelles aux collectivités territoriales ;
- la poursuite de l'aménagement des routes et pistes de désenclavement des zones de production ;
- la promotion de la transformation de produits agricoles à travers notamment la mise en œuvre de programme de compétitivité et de diversification des produits agricoles ;
- la poursuite du développement des périmètres horticoles sécurisés aux alentours des grandes agglomérations et la mise en valeur rapide des périmètre de Samanko et Sotuba ;
- la compensation des producteurs suite aux retraits dus à l'urbanisation (extension du District) ;
- la poursuite de l'installation des jeunes ruraux sur les périmètres aménagés ;
- la poursuite de la formation et de la sensibilisation des producteurs pour l'exploitation des données agro climatiques, et la vulgarisation du pluviomètre local ;
- la promotion des cultures fourragères et la valorisation des résidus de récoltes et les autres sous produits agricoles, en vue d'atténuer l'insuffisance de l'aliment bétail ;
- la poursuite de la dotation des pêcheurs en engins de pêche de bonne qualité ;
- l'appui à la mise en œuvre du plan d'action des femmes rurales ;
- la création des centres d'éducation de sports et de loisirs pour les jeunes ruraux ;
- la mise en place d'un fonds de calamités pour couvrir les risques au niveau des productions agricoles ;
- la création d'un fonds de garantie pour faciliter l'accès des producteurs au crédit agricole ;
- l'appui à l'arrêt des vols fréquents d'animaux de traits.

POUR LE COMMISSARIAT A LA SECURITE ALIMENTAIRE

Les producteurs recommandent :

la mise en œuvre rapide du Programme National de Sécurité Alimentaire et la poursuite de la création de banques de céréales.

A L'APCAM

Les producteurs recommandent :

- la mise en place d'une organisation faîtière nationale représentative de jeunes ruraux ;
- l'organisation d'ateliers d'information des jeunes ruraux sur les mécanismes d'appui des services spécialisés ;
- la prise en compte de façon significative de la participation des femmes rurales dans les instances et organes des Chambres d'Agriculture.

OBSERVATIONS PARTICULIERES

Les participants à la Journée paysanne à Kita ont constaté la transformation des débats des corporations paysannes en exposés des opérations de développement et des projets des ministères entraînant la non prise en compte des préoccupations réelles des paysans (OPA, femmes rurales et jeunes ruraux)

En conséquence ils proposent :

- le retour à la méthodologie d'organisation des journées préparatoires qui consiste à la mise en place des commissions de travail qui sont des espaces d'expression de toutes les corporations paysannes ;
- que la journée paysanne soit un espace de dialogue direct entre le Président de la République et la profession.

Kita, le 26 juin 2005

Damansi / C.Com / APCAM

« LES AGRICULTEURS AFRICAINS DOIVENT SE FAIRE ENTENDRE »

Tunis a abrité du 07 au 09 septembre 2005 la 13^e session du Comité des agriculteurs africains de la Fédération Internationale des Producteurs Africains (FIPA)

La FIPA regroupe 20 pays dont le Mali. Les représentants de ces pays à cette 13^e session ont dénoncé la faim, la pauvreté et toutes les calamités du moment. Selon eux « *Les agriculteurs doivent jouer un rôle crucial dans la lutte contre la faim et dans le développement économique du continent africain. Pour contribuer à la croissance des collectivités rurales, ils doivent participer à la prise des décisions. Les agriculteurs doivent donc se faire entendre !* »

Pour participer pleinement à la croissance du secteur agricole, et pour s'engager dans le dialogue sur les politiques et dans la formulation de ces dernières, les dirigeants agricoles sont résolus à développer des organisations professionnelles solides qui soient véritablement représentatives, transparentes, démocratiques et responsables de leurs actes envers leurs membres. Ils ont donc renouvelé leur engagement à promouvoir les « *Recommandations de la FIPA pour éliminer la pauvreté rurale et assurer la sécurité alimentaire* » partout en Afrique et à sensibiliser les parties prenantes aux solutions et aux mesures à prendre.

Le Comité a également débattu de la place de la recherche dans le développement rural, de l'importance du renforcement des capacités pour les organisations agricoles, et des avantages des accords commerciaux pour les agriculteurs.

Cette 13^e session du Comité des agriculteurs africains de la FIPA, a élu les nouveaux membres de son bureau. Ainsi M. Jacques Bonou, du Bénin, a été élu président du Comité africain. Il succède à l'honorable Mohamed Idris d'Egypte fondateur du Comité de la FIPA, qui a été chaleureusement félicité pour son dévouement et sa participation au Comité au cours des 20 dernières années. Messieurs Nduati Kariuki (Kenya), Ajay Vashee (Zambie) et Mabrouk Bahri (Tunisie) ont été élus vice-présidents.

Damansi / C.Com / APCAM

Ouagadougou (Burkina Faso) a abrité du 06 au 07 juin 2005, la 6^e réunion du Comité Régional de Pilotage (CRP) du Programme pour la mise en place d'un système d'accréditation, de normalisation et de promotion de la qualité appelé « Programme Qualité UEMOA ».

La réunion a, entre autres, mis un accent particulier sur la problématique de la pérennisation du programme qui prendra fin en décembre 2005.

1) Les principales actions réalisées dans notre pays durant la période sous revue sont les suivantes :

- suivi de l'accompagnement technique à l'accréditation de trois (3) laboratoires : Laboratoire Central Vétérinaire (LCV), Laboratoire National de la Santé (LNS) et le Laboratoire de Nutrition Animale de Sotuba (LNAS) et de huit (8) entreprises retenues pour la certification il s'agit de : la CMDT, Mali- Primeur, les Grands Moulins du Mali, KOUMALIM, EDM, Hotel-SALAM, Graphique-Industrie et HUICOMA ;
- préparation de la mise en place des Centres techniques sectoriels de référence sur les filières : fruits et légumes, la viande, le lait et les produits laitiers au sein de l'IER ; ces centres s'occuperont d'expertises, de veille technologique, de la recherche-développement, de formations techniques et de prestations en termes de contrôle et d'inspection dans leurs domaines respectifs ;
- formation en gestion commerciale et financière des laboratoires ;
- paiement, par le Programme, de l'adhésion de la DNI à l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO) ;
- lancement de la campagne pilote d'information sur la protection des consommateurs ;

2) Les principales difficultés rencontrées sont les suivantes :

- la faible participation des membres des CNP aux réunions ;
- la non restitution des résultats de formations et réunions régionales par les participants ;
- la lenteur dans la mobilisation des ressources du programme ;
- le retard dans la mise à disposition des États des rapports des experts internationaux ;
- la faible implication des autorités de certains pays dans les activités du programme.

En ce qui concerne les suggestions faites, on peut principalement retenir :

- la mise en place d'un dispositif pour la circulation de l'information par courrier électronique entre les CTN et les membres des CNP ;
- l'évaluation des participants aux réunions et formations régionales ;
- l'établissement d'une base de données sur les études et rapports concernant le Programme.

3) Les activités en terme de perspectives durant le second semestre 2005 se résument comme suit :

- accompagnement technique des entreprises candidates à la certification et des laboratoires à l'accréditation ;
- mise en place des centres techniques sectoriels de référence ;
- organisation de séminaires d'information et de sensibilisation à l'attention des opérateurs économiques sur l'application des normes ;
- organisation de séminaires-ateliers à l'attention des acteurs des secteurs suivants : distribution du pain et de la viande, BTP, transport et restauration collective ;
- appui à la campagne pilote d'information sur la protection des consommateurs ;
- participation à la Journée spéciale qualité –UEMOA prévue à Ouagadougou en sept 2005.

La traçabilité

C'est l'aptitude de retrouver l'historique, l'utilisation ou la localisation d'un produit. Elle permet de suivre tout produit depuis la production jusque dans l'assiette du consommateur ou l'utilisateur final.. elle se caractérise par le marquage des produits dès l'origine, nécessite un contrôle adéquat et une documentation de toutes les étapes de la production dans des documents standards. La véracité des informations est garantie par un organisme certificateur agréé.

Parmi les nombreux avantages de la traçabilité pour l'entreprise les consommateurs et les services de réglementation, on peut citer le rappel des lots des produits en cas de problème. Le rappel permet de retirer tous les produits douteux du circuit de commercialisation et de rassurer ainsi les consommateurs. Enfin la traçabilité permet au producteur d'identifier l'origine du problème des produits incriminés

Bamako, le 22 août 2005
Dr. Amadou NAPO
CT/APCAM



**LA MECANISATION
DE L'AGRICULTURE
EST LA CLE DE
NOTRE
DEVELOPPEMENT**

MISSION DE LA DELEGATION NATIONALE DE L'APCAM A KIDAL, GAO ET TOMBOCTOU

Une délégation nationale de l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) s'est rendue dans le nord du Mali du 21 août au 02 septembre 2005. La mission de prise de contact s'inscrit dans le cadre des informations générales formulées dans les questions diverses de la première session consulaire des Chambres d'Agriculture du Mali tenue à Bamako les 15, 16 et 17 août 2005. Elle concrétise la ferme volonté du nouveau Président de l'APCAM de rester plus prêt des producteurs agricoles afin de mieux comprendre leurs préoccupations

Paysan pilote et fermement attaché au principe de modernisation de l'agriculture pour une augmentation des revenus des producteurs, le Président ne s'est pas empêché de descendre dans un champ de mil du village de Amba, commune Boré en 5^e région. Il a prodigué des conseils pratiques au vieil exploitant Maouloud DICKO qui, comme par enchantement est un élu consulaire de sa localité.

ETAPE DE KIDAL

A Kidal capitale des Adrar, le Président et sa suite ont rendu une visite de courtoisie aux notabilités et aux autorités régionales pour les remercier de la confiance et du soutien manifestés lors du renouvellement des instances consulaires. La délégation s'est ensuite rendue à Tassick, localité située à 52 km à l'Est de Kidal. Là, les pasteurs nomades ont évoqué le manque d'eau, d'approvisionnement en aliment bétail et en produits vétérinaires tout en insistant sur les ravages causés par les chacals sur les petits ruminants. Sensible à ces préoccupations, Bakary TOGOLA a conseillé le regroupement par filières porteuses et d'être imaginatif. A Tessalit, il invita les membres des coopératives de maraîchers d'être confiants en eux même et ne compter que sur leur propres efforts d'abord avant de s'attendre à une quelconque aide que ce soit.

ETAPE DE GAO :

Visite de courtoisie aux autorités régionales puis départ en direction d'Ansongo, réputé grenier de la région. En effet, le cercle d'Ansongo produit le mil, le sorgho, le riz et du poisson. Avec les producteurs de la localité de SEYNA BELLA il a été question de modernisation des méthodes culturales. Toute fois, le Président a constaté le manque d'encadrement des paysans qu'il a déploré. Dans les périmètres irrigués de TOBOU où 70 exploitants entretiennent 20 hectares de riz, les activités sont bloquées à cause d'une panne de la motopompe. Le Président les a invité à mieux s'organiser pour vaincre cet handicap. Le clou de la visite à Ansongo a été la rencontre avec la coopérative des pêcheurs dont les principales préoccupations portent sur le conditionnement du poisson frais et sa commercialisation.

ETAPE DE TOMBOCTOU :

Après la traditionnelle visite de courtoisie aux autorités régionales et aux élus consulaires régionaux le Président et sa suite se sont rendus dans 6 localités : Bambara maoudé, Djiri, Tonka, Daye, Goundam et Nianfunké. A Djiri (Diré) Bakary TOGOLA n'a pas caché sa déception devant les gigantesques installations d'irrigations qui devraient alimenter 250 hectares de périmètres irrigués et qui n'ont fonctionnés que pour le jour de l'inauguration en 1983. Lors de la visite des 1000 hectares de rizières du lac ORO, la délégation a constaté la panne des vis d'Archimède sur les installations d'irrigation. Puis elle s'est rendue à Echèle où elle a reçue un accueil délirant. Enfin à Niafunké, 607 exploitants entretiennent 335 hectares du périmètre hydro agricole de Goubou . Là aussi, les problèmes évoqués par les producteurs ont pour nom manque d'eau, d'intrant, et d'équipement.

Le Président TOGOLA dont c'était la première visite dans le nord du Mali a été séduit par la beauté, la diversité et surtout l'immensité de ce pays. Il a dénombré de vastes espaces pouvant être aménagés en pâturage pour palier l'insuffisance de l'aliment bétail entre autres activités

Pour les autres préoccupations soulevées, il a donné l'assurance qu'elles seront examinées avec la plus grande attention par sa structure et les autorités compétentes.

La délégation nationale de l'APCAM qui comprenait aussi le 3^e vice président de l'APCAM, le Secrétaire Général, la Présidente de la FENAFER, les Conseillers et l'équipe de l'équipe de l'ORTM, a regagné Bamako le vendredi, 02 septembre 2005.

Damansi / C.Com / APCAM

Le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) : « une opportunité de structuration et de renforcement des capacités de la profession agricole, un espoir pour le paysan malien »

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

LE PAYSAN AUJOURD'HUI

Bulletin trimestriel d'information
Square Patrice Lumumba Porte 15
BP : 3299 Bamako/Mali
Tél : 221 87 25 Fax : 221 87 37
E-mail :

Site web : www.cta.int/partners/apcam/index.html

Directeur de Publication
Bakary TOGOLA

Rédacteur en chef
Abdramane BOUARE

Comité de Rédaction
Tidiani DIARRA
Siriman SAKHO
Moussa KIENTA
Abdoulaye N'DIAYE
Damansi